

Programme d'Intervenante auprès des femmes

Et si on avait une
*intervenante auprès des
femmes* sur chaque lieu de
travail d'Unifor ?



**Les femmes sont cinq fois plus
disposées à s'adresser à une personne
qu'elles connaissent lorsqu'elles
cherchent de l'aide.**

Une *intervenante auprès des
femmes* d'Unifor est une
collègue de travail est
spécialement formée, qui
aider les femmes à accéder
aux services sur le lieu de
travail ou dans la communauté
et de les aider à obtenir l'aide
dont elles ont besoin, au moment
où elles en ont besoin.

Nous estimons que les lieux de travail sont plus
sûrs, et contribuent à créer des communautés
plus sûres, lorsque nous apportons un soutien
et une connexion au moment où ils sont le plus
nécessaires.

Que fait une *Intervenante
auprès des femmes* ?

 **Apprend à soutenir et à
défendre**

Une *intervenante auprès des femmes* est
spécialement formée comme représentante en
milieu de travail pour venir en aide aux femmes
préoccupées par certains aspects, notamment ;

- le harcèlement en milieu de travail,
- la violence conjugale et l'abus,
- les questions de santé mentale, et plus
encore

L'*intervenante auprès des femmes* n'est pas une
conseillère; elle offre plutôt un appui aux
femmes pour obtenir de l'aide des ressources
communautaires et en milieu de travail.

 **Sensibiliser à la
violence à l'égard des
femmes**

Bien que certains hommes
soient victimes de violence
dans une relation intime, la
vaste majorité des victimes
sont des femmes.

En 2019, un tiers de la violence
signalée à la police au Canada était
de la violence entre partenaires intimes. Les
femmes représentaient 79 % des
107 000 victimes pour cette seule année.



Aide aux femmes fuyant la violence conjugale

Les femmes qui vivent des relations abusives risquent de subir d'autres actes de violence, et même la mort, si elles cherchent à fuir ou à rompre le contact avec leur agresseur.

L'intervenante auprès des femmes doit recevoir une formation approfondie afin de reconnaître les signes précurseurs, diriger les victimes correctement et travailler de concert avec l'employeur sur la conception d'un plan de sécurité au travail, si nécessaire.



“ **Après ce qui s'est passé, je voulais me replier en boule et disparaître.**

L'avocate de mon lieu de travail m'a soutenue et m'a mise en contact avec une personne formée pour m'aider.

Elle m'a sauvé la vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le programme d'intervenante auprès des femmes d'Unifor est reconnu internationalement ! Des syndicats mondiaux comme la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) et IndustriAll ont adopté ce programme dans le monde entier.

Pourquoi ce programme devrait-il être important pour votre employeur ?

- Lorsque les femmes reçoivent de l'aide et du soutien de la part de leur intervenante auprès des femmes, elles sont plus souvent en mesure de demeurer au travail, ce qui contribue à réduire l'absentéisme et les manques de personnel.
- Les stratégies de prévention précoce permettent de minimiser les effets de la violence envers les femmes en fournissant des ressources auxquelles elles peuvent s'adresser pour obtenir de l'aide.
- En appuyant la démarche d'une membre qui désire suivre une formation d'une semaine, l'employeur investit dans la santé et la sécurité de ses employées et renforce le lien de confiance avec son personnel.
- La violence est un problème récurrent qui, lorsqu'il n'est pas abordé au moyen de programmes de prévention de la violence, peut mener à des situations tragiques.
- Les employeurs ont l'obligation de prendre toutes les précautions raisonnables pour assurer la protection des travailleuses et travailleurs. Une intervenante auprès des femmes peut protéger les employées, tout en permettant à l'employeur de remplir ses obligations en vertu de la loi.



unifor
women | femmes



women@unifor.org
unifor.org/femmes

